

Question N° : <b>13850</b>	de <b>M. Issindou Michel</b> ( Socialiste, radical, citoyen et divers gauche - Isère )	<b>QE</b>
Ministère interrogé :	Budget, comptes publics et fonction publique	
Ministère attributaire :	Budget, comptes publics et fonction publique	
	Question publiée au JO le : <b>25/12/2007</b> page : <b>8113</b>	
Rubrique :	énergie et carburants	
Tête d'analyse :	produits pétroliers	
Analyse :	prix. hausse. conséquences	
<b>Texte de la QUESTION :</b>	<p>M. Michel Issindou attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur le changement de dates appliqué pour l'obtention de l'aide exceptionnelle de 150 euros sur le fioul domestique utilisé pour le chauffage de la résidence principale. En 2005, il fallait avoir rempli sa cuve de fioul entre le 1er septembre et le 31 décembre pour obtenir cette aide. Cette année, il faudra l'avoir remplie entre le 10 novembre 2007 et le 31 janvier 2008. Ce changement l'entraîne à l'alerter sur le problème réel et sérieux que pose cette modification et à l'interroger sur les raisons de celle-ci. Au vu de la hausse des prix du pétrole et de la situation morose de la croissance des salaires et du pouvoir d'achat, il semble que cette modification, qui n'a fait l'objet d'aucune publicité particulière auprès des bénéficiaires, soit particulièrement mal venue. Outre l'aspect géographique et météorologique, qui entraine dans certaines régions de France des périodes de froid précoces, notamment bien avant le 10 novembre, cette mesure destinée aux moins favorisés (retraités, travailleurs pauvres, allocataires des minimas sociaux, etc.) ne peut pas et ne doit pas faire l'objet d'une telle restriction. Ces populations, pour lesquelles cette mesure gouvernementale est particulièrement importante, souffrent aujourd'hui d'une modification administrative dont elles ne comprennent ni le sens, ni l'objet.</p>	
<b>Texte de la REPONSE :</b>	Non encore parvenue	